COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE
VILLE DE RÉMIRE-MONTJOLY

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
08 FEV. 2018
ARRIVÉE
Transmis A.....
Publié(e) le : 08 FEV 2018

ROB 2018

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

Sommaire

Préambule

1 Calendrier de l'exercice budgétaire 4

2 Le contexte 5

2.1 Contexte mondial 5

2.2 Contexte national 5

2.3 Contexte local 6

2.4 Contexte local à Rémire-Montjoly 9

3 La situation de la collectivité 13

3.1 Les ressources de Rémire-Montjoly 13

3.2 Des dépenses contraignantes 16

4 Les orientations budgétaires 27

4.1 La stratégie politique 27

4.2 La stratégie financière 29

Préambule

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie, désormais, depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRé, sur **le rapport d'orientation budgétaire (ROB).**

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire, qui doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du budget, précise les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette mais aussi l'évolution des dépenses et des effectifs, des dépenses de personnel et des rémunérations.

Je précise que dans son Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (PLPFP 2018-2022), l'Etat a institué qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel et éventuellement, le cas échéant, l'évolution de la capacité de désendettement si elle dépassait en 2016 le plafond national de référence.

Je rappelle que depuis l'exercice budgétaire 2016, la stratégie financière de la Collectivité est axée sur les quatre objectifs suivants :

- Une pression fiscale maitrisée
- Une maitrise des dépenses de fonctionnement
- La restauration et l'optimisation de l'épargne de gestion
- Une maitrise du volume d'investissement en l'adaptant à notre capacité budgétaire et financière

Le présent rapport va s'appuyer sur le contexte, et les éléments de conjonctures, dans lesquels s'inscrit ce débat d'orientation budgétaire avant d'exposer les orientations qui auront à impacter le Budget Primitif 2018.

1 Calendrier de l'exercice budgétaire

31 décembre 2017	Clôture de l'exercice budgétaire 2017.
31 décembre 2017	Date limite de vote des décisions modificatives en investissement.
21 janvier 2018	Date limite d'adoption d'une décision modificative pour la section de fonctionnement.
1er janvier 2018 au 31 janvier 2018	C'est la journée complémentaire. Cette journée complémentaire constitue une période d'un mois (le mois de janvier), au cours duquel la collectivité peut mandater sur l'exercice 2017 des dépenses de fonctionnement ayant fait l'objet d'un service fait en 2017 mais pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues avant le 31 décembre.
31 janvier 2018	Date limite de mandatement dépenses et d'émission des titres de recettes de la section de fonctionnement des opérations réelles et d'ordre budgétaire de l'exercice 2017.
15 avril 2018	Date limite du vote du budget primitif 2018 après organisation du débat d'orientations budgétaires.
1er juin 2018	Date limite de transmission du compte de gestion 2017, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur.
30 juin 2018	Date limite d'arrêté du compte administratif 2017 et du compte de gestion 2017.
15 juillet 2018	Date limite de transmission du compte administratif 2017 au réprésentant de l'Etat dans le département.
31 décembre 2018	Clôture de l'exercice budgétaire 2018.

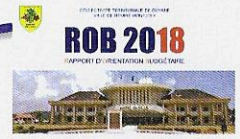

2 Le contexte

2.1 Contexte mondial

Selon le fonds Monétaire International (FMI), la reprise mondiale de l'activité économique devrait s'affermir. La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial, qui était de 3,2% en 2016, devrait se situer à 3,6% en 2017 et à 3,7% en 2018 reposant principalement sur une accélération de la croissance des pays émergents et des pays en développement portée par un environnement financier favorable et une reprise dans les pays avancés.

Dans les pays avancés, la croissance devrait s'établir à 2,2% en 2017 portée par un affermissement de la croissance de la zone euro, au Japon et au Canada.

Dans la zone euro, le FMI prévoit une croissance de 2,1% en 2017 et de 1,9% en 2018 en raison d'une accélération des exportations grâce notamment à une reprise du commerce mondial.

L'inflation, dans la zone euro, après avoir été inférieure à 1% pendant deux ans, devrait se situer à 1,5% en 2017 et 1,2% en 2018 mais reste toujours inférieure à l'objectif de 2% fixé par la Banque Centrale Européenne (BCE) jusqu'à fin 2021.

2.2 Contexte national

Dans la PLPFP 2018-2022, la croissance du PIB de la France devrait s'établir à 1,7% en 2017 et en 2018 en raison d'une amélioration de l'activité et d'un contexte et des perspectives économiques considérés plus favorables par les ménages et les entreprises.

Le taux de chômage, selon les données de l'INSEE, devrait passer de 9,8% de la population active en 2016 à 9,4% en 2017. En 2018, le chômage en France devrait peu reculer pour se situer en moyenne à 9,3%.

Après avoir été de 0,2% en 2016 et nulle en 2015 (0%), l'inflation a été accélérée en 2017 pour s'établir en moyenne sur l'ensemble de l'année à 1%. Cette accélération de l'inflation en 2017 résulte essentiellement d'une augmentation des prix de l'énergie et des prix de l'alimentation.

Dans la PLPFP 2018-2022, l'Etat prévoit une baisse du déficit public de 3,4% du PIB en 2016 à 2,9% en 2017. La prévision du déficit pour 2018 est abaissée à 2,8% du PIB.

Le gouvernement prévoit une augmentation du niveau de la dette publique. Le ratio d'endettement des administrations publiques devrait passer de 96,3% du PIB en 2016 à 96,7% du PIB en 2017, et 96,9% en 2018.

2.3 Contexte local

2.3.1 Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 : Principes fondamentaux

Afin de contribuer à l'effort de maitrise des dépenses publiques et de diminution du déficit public pour les années 2018 à 2022 prévu dans le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022, les collectivités territoriales devront s'engager à diminuer leur dépenses de 13 Md€.

Pour cela, des contrats seront conclus entre le représentant de l'Etat et les collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte de gestion du budget principal de l'exercice 2016 sont supérieures à 60 M€. Ce dispositif remplace la logique de baisse des dotations qui se traduisait par le prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques sur la dotation globale de fonctionnement de 2014 à 2017.

Ces contrats auront pour objet de fixer l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, du besoin de financement et le cas échéant de la capacité de désendettement.

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales est fixé à 1,2% sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017. Pour une base 100 en 2017, l'évolution se définit ainsi :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

L'Etat continuera, en 2018, à soutenir l'investissement local avec la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et l'augmentation de l'enveloppe du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Globalement, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales progressent de +0,3 Md€ en 2018.

2.3.2 Projet de loi de finances 2018 : Dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages

L'Etat, dans son projet de loi de finance 2018, va instaurer un nouveau dégrèvement sur la Taxe d'habitation (TH) permettant ainsi à environ 80% des ménages d'être progressivement exonérés d'ici 2020 de cette taxe pour un gain de pouvoir d'achat et une plus grande équité fiscale. Le montant de la taxe baissera de 30% dès 2018 puis de 65% en 2019. L'Etat couvre intégralement le dégrèvement dans la

limite des taux et des abattements en vigueur en 2017, cela ne devrait donc pas entrainer de perte de recettes fiscales pour les collectivités.

Les collectivités perçoivent les éventuelles augmentations de taux ou de modifications d'abattements supportées par les contribuables.

Les bases nettes d'imposition ne sont pas amputées et le champ de vote du taux n'est pas réduit, cela ne devrait donc pas entrainer de perte d'autonomie fiscale pour les collectivités concernées. Ce dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des ménages coûtera à l'Etat 3 Md€ en 2018 et 6,6 Md€ en 2019.

2.3.3 Loi « égalité réelle outre-mer » : L'octroi de mer

Conformément à la loi « égalité réelle outre-mer », la Collectivité Territoriale de Guyane devra rétrocéder aux communes de Guyane, en 3 ans, les 27 M€ d'octroi de mer. Le transfert se fera par tiers, 9 M€ en 2017, 18 M€ en 2018 et 27 M€ à compter de 2019, et sera réparti entre les communes au prorata de leur population. La commune de Rémire-Montjoly percevra 786 K€ en 2017, 1,572M€ en 2018 et 2,358 M€ à compter de 2019 dans le cadre de la rétrocession.

2.3.4 Plan d'urgence et accords pour la Guyane : Construction des écoles

Dans le cadre du Plan d'urgence et accords pour la Guyane, l'Etat a porté de 10 M€ à 15M€ par an pendant 10 ans la dotation aux communes de la Guyane pour la construction des écoles, ce qui porte le total de la dotation à 150 M€.

2.3.5 Projet de loi de finances 2018 : Dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement se stabilise en 2018 pour les communes et les départements et elle devrait s'établir à 26,96 Md€. L'objectif de compensation de la contribution au redressement des finances publiques disparait.

2.3.6 Projet de loi de finances 2018 : Dotation de solidarité urbaine (DSU)

L'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine augmentera de 110 M€ (+5,26%) par rapport à 2017 pour atteindre 2,201 Md€ en 2018.

2.3.7 Projet de loi de finances 2018 : Dotation de solidarité rurale (DSR)

En 2018, l'enveloppe de la dotation de solidarité rurale augmentera de 90 M€ par rapport à 2017 pour s'établir à 1,512 Md€, soit une progression de +6,3% par rapport à 2017.

2.3.8 Projet de loi de finances 2018 : Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM)

En 2018, cette dotation, qui concerne seulement les 5 communes d'outre-Mer, devrait évoluer de +6,86%. Concernant la Guyane, elle devrait

passer de 21,30 M€ en 2017 à 24,40 M€ en 2018, soit une augmentation de près de 14,56%.

2.3.9 Projet de loi de finances 2018 : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Elle reste relativement stable par rapport à 2017 pour s'établir à 996 M€ en 2018.

2.3.10 Projet de loi de finances 2018 : Dotation de soutien à l'investissement à l'investissement local (DSIL)

L'Etat poursuivra son soutien à l'investissement local par la pérennisation la dotation de soutien à l'investissement pour un montant de 0,665M€ en 2018.

2.3.11 Projet de loi de finances 2018 : Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

A compter de 2018, l'enveloppe du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est définitivement fixé à 1Md€.

2.3.12 Projet de loi de finances 2018 : Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Il connait une hausse en 2018 de +88 M€ pour s'établir à 5,612 M€. Son taux reste à 16,404% identique à celui appliqué en 2017 et l'élargissement des dépenses éligibles à ce fonds aux dépenses de fonctionnement pour l'entretien de la voirie et des bâtiments publics reste maintenu en 2018.

2.3.13 Projet de loi de finances 2018 : Revalorisation des bases

La revalorisation est définie sur la base de l'inflation constatée et non prévisionnelle à compter de 2018. L'inflation étant en moyenne de 1% en 2017, les bases fiscales devraient probablement être valorisées de 1% en 2018.

2.4 Contexte local à Rémire-Montjoly

2.4.1 Contexte financier

Une stratégie politique volontariste a été mise en œuvre depuis une trentaine d'années avec pour effet la stabilisation des taux permettant la collecte des recettes fiscales. Ce faisant, la commune ne bénéficiait que de la plus-value résultant uniquement de l'augmentation de l'assiette sans affecter les taux correspondants.

Aussi, face à la forte évolution des dépenses engendrées par la croissance démographique et les besoins d'aménagements urbains, la commune a eu de plus en plus de difficulté à conserver sa bonne santé financière. Les recettes de fonctionnement n'augmentaient pas au même rythme que les dépenses, et la plus-value résultant de l'augmentation de l'assiette ne permet plus de combler le différentiel.

En 2013, la Cour des comptes, dans ses préconisations, recommandait la mise en œuvre d'une nouvelle politique fiscale indispensable au regard du déséquilibre chronique du budget de la section de fonctionnement. Cette nouvelle fiscalité permettrait à la commune de répondre aux besoins de la population et pallier les diminutions des dotations de l'Etat, tout en générant de la capacité d'autofinancement (CAF) qui lui permettrait de solliciter des emprunts pour ses investissements.

Ainsi la fiscalité locale de la commune de Rémire-Montjoly a été augmentée en 2017 pour rattraper le déficit de ces dernières années en fonctionnement, et compenser le cumul d'un prélèvement à la source qui pénalise les recettes fiscales depuis l'exercice 2011 pour un montant de 2,1 M € par an. **En effet, ce prélèvement relatif au fond national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) entrainera une perte en recettes des impôts directs locaux de 2,1 M€ encore cette année, soit 16,8 M€ depuis 2011.**

2.4.2 Evolution démographique de la population

La population légale de la commune de Rémire-Montjoly en vigueur au 1er janvier 2018 est la population recensée au 1er janvier 2015. Elle est de 24 459 habitants répartis de la façon suivante :

- 23 976 habitants relèvent de la population municipale
- 483 habitants relèvent de la population comptée à part

Population légale de Rémire-Montjoly en vigueur du 1er janvier 2012 au 1er janvier 2018

Année	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
Population légale	19 260	4,2%	19 691	2,2%	20 314	3,2%	21 100	3,9%	22 078	4,6%	22 260	0,8%	24 459	9,9%

La population de la Commune en vigueur entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2018 a cru de presque 10%, soit une hausse de 2199 habitants. Depuis 2010, la croissance annuelle moyenne de la population de Rémire-Montjoly est de 4,5%.

Population municipale de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) entre 2010-2015

	Populations municipales au 1er janvier 2015	Populations municipales au 1er janvier 2010	Évolution 2010-2015 (%)	Taux d'évolution annuel moyen 2010-2015 (%)
Guyane	**259 865**	**229 040**	**13,5**	**2,6**
CA du Centre Littoral	**131 922**	**117 600**	**12,2**	**2,3**
Cayenne	57 614	55 753	**3,3**	0,7
Macouria	11 719	9 640	**21,6**	4
Matoury	32 427	28 110	**15,4**	2,9
Montsinéry-Tonnegrande	2 473	2 217	**11,6**	2,2
Remire-Montjoly	23 976	19 279	**24,4**	4,5
Roura	3 713	2 601	**42,8**	7,4

2.4.3 Analyse des équilibres financiers

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
			OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT		
21 984	996	1 552	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits	
4 742	215	607	dont : Impôts Locaux	21,57	39,10
10 008	453	114	Autres impôts et taxes	45,52	7,34
4 431	201	211	Dotation globale de fonctionnement	20,15	13,61
22 207	1 006	1 426	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges	
11 184	507	755	dont : Charges de personnel	50,36	52,95
4 015	182	280	Achats et charges externes	18,08	19,67
182	8	71	Charges financières	0,82	4,97
1 251	57	66	Contingents	5,63	4,64
2 935	133	108	Subventions versées	13,22	7,55
-223	-10	126	RESULTAT COMPTABLE = A - B = R		
			OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
5 801	263	521	TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	en % des ressources	
0	0	118	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	0,00	22,59
3 732	169	59	Subventions reçues	64,33	11,33
766	35	36	FCTVA	13,20	6,90
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
7 165	325	512	TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	en % des emplois	
4 105	186	273	dont : Dépenses d'équipement	57,29	53,35
2 708	123	128	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	37,80	24,98
0	0	26	Charges à répartir	0,00	5,04
0	0	0	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,00
1 364	62	-9	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	1	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
1 364	62	-8	= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
-1 587	-72	134	Résultat d'ensemble = R - E		
			AUTOFINANCEMENT	en % des prod. de fonct.	
1 839	83	211	Excédent brut de fonctionnement	8,36	13,60
565	26	180	Capacité d'autofinancement = CAF	2,57	11,63
-2 144	-97	53	CAF nette du remboursement en capital des emprunts	-9,75	3,39
			ENDETTEMENT	en % des prod. de fonct.	
6 285	285	1 095	Encours total de la dette au 31 décembre N	28,59	70,55
6 285	285	1 058	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	28,59	68,19
2 891	131	160	Annuité de la dette	13,15	10,30
3 285	149	211	FONDS DE ROULEMENT		

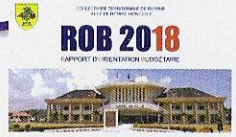

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE						
Les bases imposées et les réductions (exonératins, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes imposées au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
16 312	739	1 396	Taxe d'habitation (y compris THLV)	9 440	428	192
18 283	828	1 400	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0	0	1
473	21	6	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0	0	0
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produits des impôts locaux			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate	
4 380	198	279	Taxe d'habitation (y compris THLV)	26,85 %	19,99 %	
2 258	102	325	Taxe foncière sur les propriétés bâties	12,35 %	23,19 %	
108	5	3	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22,78 %	55,24 %	
0	0	0	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00 %	0,00 %	
0	0	0	Cotisation foncière des entreprises	0,00 %	0,00 %	
Les produits des impôts de répartition						
Produits des impôts de répartition			Taxe			
0	0	0	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-	
0	0	0	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-	
0	0	0	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-	

3 La situation de la collectivité

La Collectivité de Rémire-Montjoly a réalisé une analyse de sa situation financière, budgétaire et organisationnelle des années passées dans l'objectif de réaliser des préconisations.

3.1 Les ressources de Rémire-Montjoly

3.1.1 La dotation globale de fonctionnement

Pour la commune de Rémire-Montjoly, la réduction de la dotation forfaitaire au titre de la contribution au redressement des finances publiques s'est élevé à 129 848 € en 2017, soit un total de 0,779 M€ de 2014 à 2017.

Année	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Contribution réelle sur la période 2014-2017	121 780 €	315 587 €	211 762 €	129 848 €	**778 977 €**

En 2016, la dotation globale de fonctionnement s'est élevée à 4,431 M€. Elle est de 201 € par habitant contre 211 par habitant pour la moyenne de la strate. Le taux d'autonomie financière représente 79,85% des recettes de fonctionnement contre 86,39% pour la moyenne de la strate. Cette dotation a été de 4,618 M€ en 2017.

L'octroi de mer est exclu du panier des recettes éligibles au calcul de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

3.1.2 Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

En 2016, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) s'est élevé à 0,766 M€ et représente 13,20% des ressources d'investissement.

3.1.3 Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2016, la commune de Rémire-Montjoly a perçu 0,536 M€ au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales.

3.1.4 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 21,984 M€ en 2016 déduction du prélèvement du FNGIR sur les recettes relatives aux taxes locales directes, soit une progression de 2,06% par rapport à 2015. Elles représentent 996€ par habitant alors que la moyenne de la même strate démographique est de 1 552 € par habitant. Les produits de fonctionnement par habitant de la moyenne de la strate sont supérieurs de 55,82% rapport aux produits de fonctionnement par habitant de la Commune de Rémire-Montjoly.

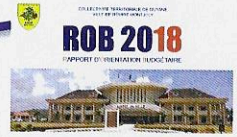

En outre, les recettes relatives aux impôts locaux de la collectivité se sont élevées à 4,742 M€ en 2016. Elles représentent 215 €/habitant et 35,42% de la moyenne de la strate qui se situe à 607 € par habitant. C'est la traduction de la volonté de la collectivité de maîtriser sa fiscalité. Ce qui n'est pas forcément un avantage aujourd'hui dans ses négociations financières avec les partenaires institutionnels qui considèrent que son quotient fiscal est trop bas pour prétendre à une égalité de traitement avec les autres communes, dans l'attribution de subventions.

Evolution des recettes de fonctionnement de 2012 à 2016									
Dépenses de fonctionnement en milliers euros	**2012**	**Variation**	**2013**	**Variation**	**2014**	**Variation**	**2015**	**Variation**	**2016**
Impôts locaux	1 673	13,6%	1 900	18,7%	2 256	85,8%	4 191	13,1%	4 742
Autres impôts et taxes	8 189	3,8%	8 498	1,1%	8 592	16,7%	10 027	-0,2%	10 008
Dotations globale de fonctionnement	4 177	3,4%	4 320	0,9%	4 361	-1,5%	4 295	3,2%	4 431
Autres produits	2 102	14,3%	2 402	-4,0%	2 307	31,2%	3 026	-7,4%	2 803
TOTAL	**16 141**	**6%**	**17 120**	**2%**	**17 516**	**23%**	**21 539**	**2%**	**21 984**

Part des recettes de fonctionnement sur les 5 derniers exercices

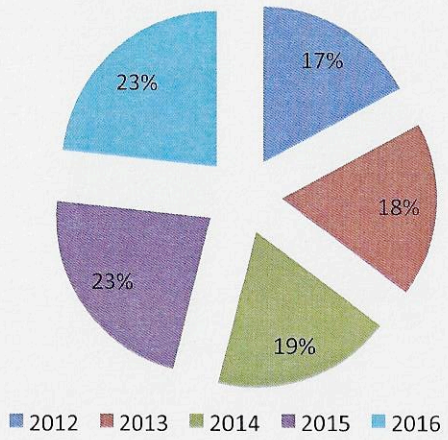

3.1.5 Les ressources d'investissement

Les ressources d'investissement se sont élevés à 5,801 M€ en 2016.

Evolution des ressources d'investissement de 2012 à 2016									
Dépenses de fonctionnement en milliers euros	**2012**	**Variation**	**2013**	**Variation**	**2014**	**Variation**	**2015**	**Variation**	**2016**
Emprunts	3 300	0,0%	3 100	0,0%	0	0,0%	2 605	0,0%	0
Subventions recus	2 593	-11,4%	2 297	53,7%	3 530	-6,0%	3 318	12,5%	3 732
FCTVA	644	21,3%	781	-100,0%	0	0,0%	1 544	0,0%	766
Autres ressources	1 264	-17,3%	1 045	-12,5%	914	35,2%	1 236	5,4%	1 303
TOTAL	**7 801**	**-7%**	**7 223**	**-38%**	**4 444**	**96%**	**8 703**	**-33%**	**5 801**

Part des ressources d'investissement sur les 5 derniers exercices

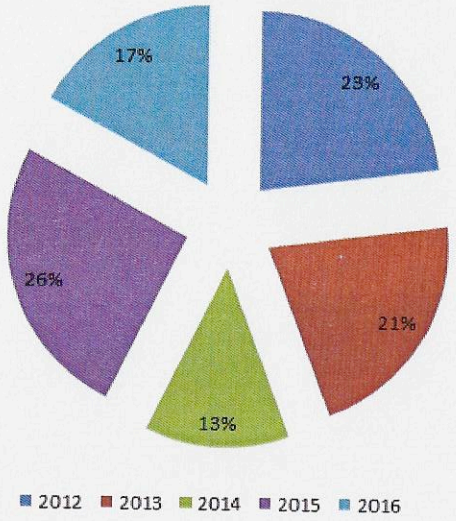

3.2 Des dépenses contraignantes

3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1.1 Les dépenses de personnel

La masse salariale, qui constitue la principale dépense de fonctionnement, s'est élevée à 11,184 M€ en 2016 et elle a augmenté de 0,87% par rapport à 2015. Cette stabilité de la masse salariale traduit la volonté de la Collectivité de maitriser ses dépenses de personnel qui représentent 50,36% des dépenses de fonctionnement en 2016. Ce taux est plus bas que celui de la moyenne de la strate qui se situe à 52,95%.

Il convient de souligner, cependant, que le ratio des dépenses de personnel par habitant qui est de 507 €/habitant au 31/12/2016 à Rémire-Montjoly est inférieur à celui de la moyenne de la strate qui se situe à 755 €/habitant.

Evolution de la masse Salariale 2012 à 2016					
	2012	2013	2014	2015	2016
En milliers d'euros	9 152	10 143	10 707	11 087	11 184
Euros par habitant	475	515	527	525	507
Moyenne de strate	625	636	757	758	755
en % des charges	51,71%	54,69%	54,51%	50,45%	50,36%

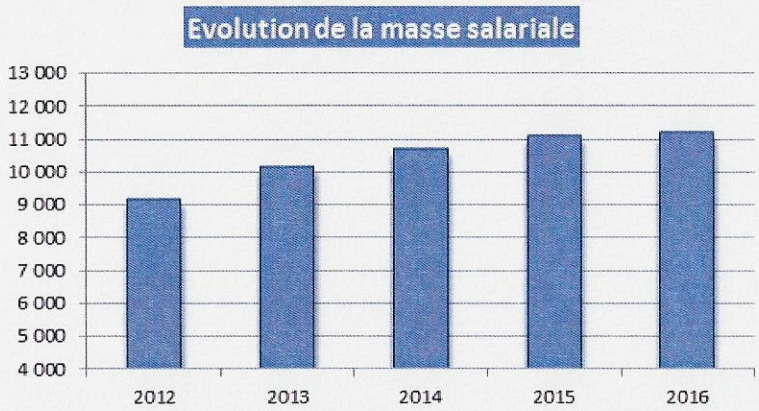

3.2.1.1.1 Structure des dépenses de personnel en 2016

Les dépenses de personnel se décomposent de la façon suivante en 2016 :

- Les salaires bruts représentent 8,55 M€
- Les charges patronales se sont élevés à 2,734 M€

Le coût des Catégories C représente 79% des charges de personnel pour un effectif qui correspond à 78% des agents occupant un poste permanent.

Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2016			
Catégorie	**Salaire Brut**	**Charges patronales**	**TOTAL COÛT**
Catégorie A	0,626	0,218	0,844
Catégorie B	0,806	0,264	1,070
Catégorie C	6,722	2,234	8,956
Autres	0,396	0,018	0,414
TOTAL	**8,55**	**2,734**	**11,284**

3.2.1.1.2 Avantages en nature en 2016

Certains agents disposent d'un logement de fonction accordé pour nécessité et ou utilité de service.

	Nombre
Concessions de logement par nécessité absolue de service (*)	5
Conventions d'occupation précaire avec astreinte (**)	
Total	5

3.2.1.1.3 Rémunération des agents en 2016

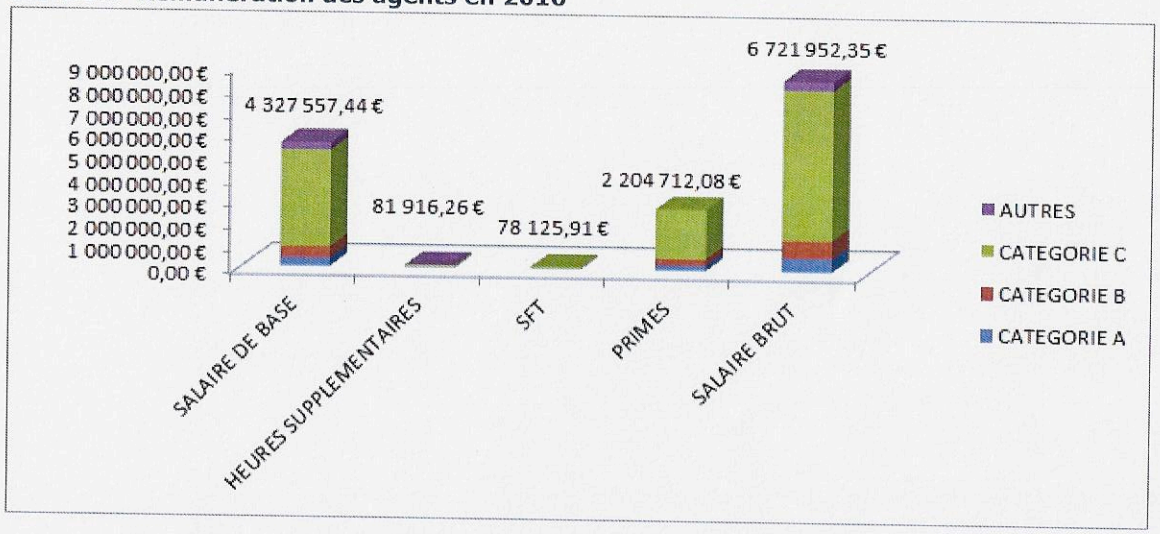

3.2.1.1.4 Les heures supplémentaires rémunérés en 2016 par filière

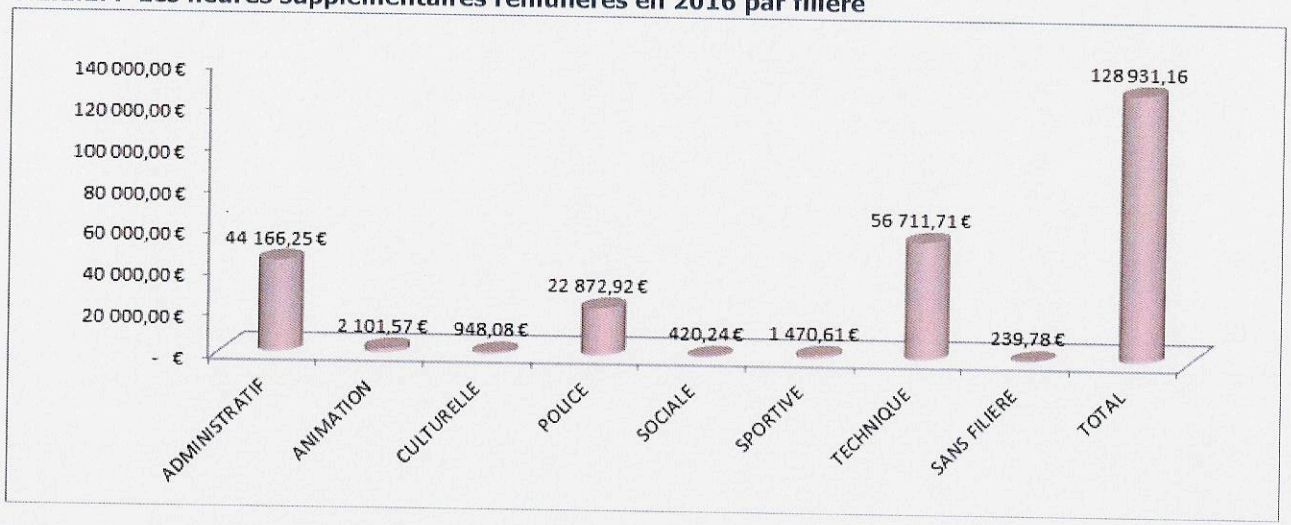

3.2.1.1.5 Structure des effectifs en 2016

La Commune de Rémire-Montjoly compte 272 agents au 31/12/2016 répartis selon le tableau ci-dessous :

Structure des effectifs en 2016				
Catégorie	**Nombre d'agents à temps complet**	**Nombre d'agents à temps partiel**	**Nombre d'agents à temps non complet**	**TOTAL**
Catégorie A	11	1	0	12
Catégorie B	26	0	0	26
Catégorie C	225	7	2	234
TOTAL	**262**	**8**	**2**	**272**

Secteur d'activités	2016
Administratif	59
Technique	165
Culturel	2
Sportif	10
Social	20
Sécurité	10
Animation	6
TOTAL	**272**

3.2.1.1.6 Durée effective du temps de travail dans la commune

Les agents de la Collectivité doivent accomplir un temps de travail réglementaire de 35 heures par semaine.

Nombre d'agents en ETP au 31/12/2016	272
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35h00
Jours ouvrés annuels 2016	252
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	25
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	227

3.2.1.2 Les dépenses de gestion courante

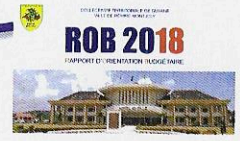

Les charges de gestion courante ont diminué de -20,23% en 2016. Elles se sont élevées à 4,396 M€. Elles se décomposent ainsi :

Autres charges de gestion courante 2016 en milliers d'euros	
Libellé	**Montant**
indemnites des élus	210
SDIS	1 251
DSU	900
CCAS	480
subventions de fonctionnement aux associations	1 555
TOTAL	**4 396**

Autres charges de gestion courante 2016

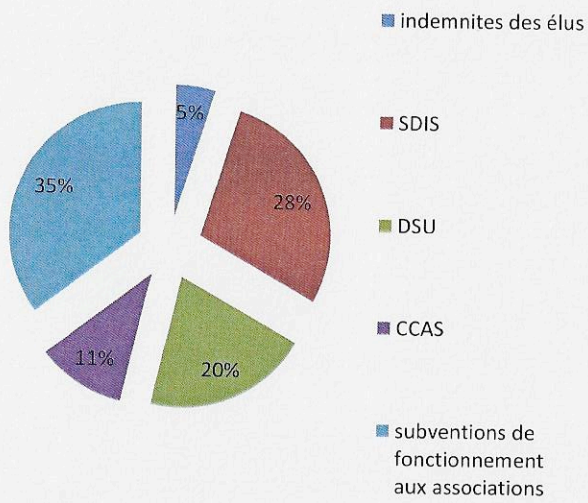

Evolution des charges de gestion courante de 2012 à 2016 (en milliers d'euros)					
	2012	2013	2014	2015	2016
indemnites des élus	170	170	190	215	210
Contingents et participation obligatoire	501	29	18	18	0
SDIS	1 445	1 084	1 486	1 500	1 251
DSU	1 242	1 233	1 041	1 778	900
CCAS	0	300	485	500	480
Caisse des écoles	100	0	0	0	0
subventions de fonctionnement aux associations	768	522	885	1 500	1 555
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0
	4 225	**3 338**	**4 105**	**5 511**	**4 396**

3.2.1.3 Le prélèvement du FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) qui est prélevé sur les recettes fiscales depuis 2011 s'est élevé à 2,102 M€ en 2016. Il devrait rester stable sur l'exercice 2018.

Prélèvement du FNGIR depuis 2011							
en milliers d'euros	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**TOTAL**
FNGIR	2 087	2 101	2 102	2 102	2 102	2 102	**12 596**
% évolution	0	0,67%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	

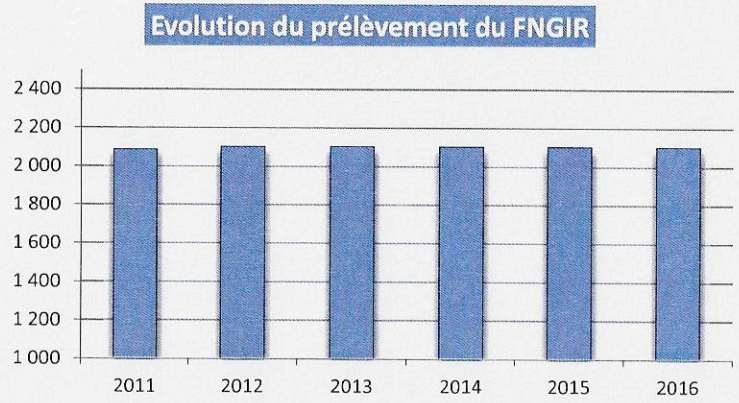

3.2.1.4 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 22,207 M€ en 2016. Elles ont augmenté de 1,05% par rapport à 2015. Le ratio de dépenses de fonctionnement par habitant est de 1006 €/habitant qui est inférieure à la moyenne de la strate situé à 1 426 €/habitant en 2015.

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2012 à 2016

Dépenses de fonctionnement en milliers euros	2012	2013	2014	2015	2016
Charges de personnel	9 152	10 143	10 707	11 087	11 184
Charges à caratère général	3 441	4 200	3 808	4 037	4 115
Charges de gestion courante	4 225	3 338	4 105	5 511	4 396
Charges financières	167	158	203	198	182
Charges exceptionnelles	170	97	210	534	1 542
Dotations aux amortissements	545	610	610	610	788
euros par habitant	919	942	967	1 042	1 006
moyenne de la strate par habitant	1 179	1 204	1 369	1 358	1 426
TOTAL	17 700	18 546	19 644	21 977	22 207

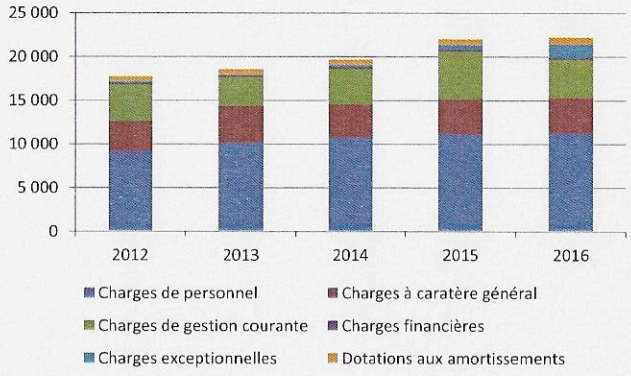

3.2.1.5 La capacité d'autofinancement

De 2011 à 2014, la commune de Rémire-Montjoly a eu des difficultés à dégager un autofinancement. La capacité d'autofinancement qui était négative depuis 2011 s'explique, d'une part, par des dépenses de fonctionnement qui ont progressé bien plus rapidement que les recettes, mais aussi par l'effet du prélèvement du FNGIR de 2,1 M€ par an.

Malgré le prélèvement du FNGIR, à compter 2015, la Commune a commencé à dégager un autofinancement de 172 935,36 €. La CAF a continué de s'améliorer pour s'établir à 564 516, 58 € en 2016.

	2016	2015	2014	2013	2012
Résultat réel	**-223 209,42**	**-437 105,64**	**-2 127 863,53**	**-1 425 426,18**	**-1 558 821,79**
675 - Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	0,00	40 619,66	0,00	0,00	0,00
676 - Differences sur realisations (positives)	0,00	26 530,34	0,00	0,00	0,00
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	787 726,00	610 041,00	610 041,00	610 041,06	544 871,00
775 - Produit de cession des éléments d'actifs cédés	0,00	67 150,00	0,00	0,00	0,00
777 - Quote-part subventions d'investissement virée au compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78 - Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	**564 516,58**	**172 935,36**	**-1 517 822,53**	**-815 385,12**	**-1 013 950,79**

3.2.2 Les dépenses d'investissement

3.2.2.1 La dette

La commune de Rémire-Montjoly présente un endettement peu élevé. En effet, l'encours de la dette s'est élevé à 6,285 M€ au 31/12/2016, ce qui représente 285 € par habitant, ce ratio est nettement inférieur à la moyenne de la strate qui est de 1 095 € par habitant. Le volume de la dette représente 28,59% en 2016 contre 70,55% pour la moyenne de la strate.

Evolution l'encours de la dette 2012 à 2016					
	2012	2013	2014	2015	2016
En milliers d'euros	5 793	8 262	7 537	9 320	6 285
Euros par habitant	301	420	371	442	285
Moyenne de strate	955	964	1 100	1 109	1 095
Niveau d'endettement	35,89%	48,26%	43,03%	43,27%	28,59%
Moyenne française	72,17%	72,11%	74,91%	74,89%	70,55%

En 2015, la collectivité a contracté des prêts dans le cadre du préfinancement du FCTVA et des subventions européennes et d'Etat à hauteur de 2,605 M€. Ces prêts ont été remboursés en partie sur l'exercice 2016 et ont été totalement soldés sur l'exercice 2017.

L'annuité de la dette s'est élevé à 2,891 M€ en 2016 en se décomposant de la manière suivante :

- 2,709 M€ qui correspondent au remboursement du capital de l'annuité de la dette
- 0,182 M€ qui correspondent aux intérêts de la dette

L'annuité de la dette représente 131 € par habitant en 2016 contre 160 € par habitant pour la moyenne de la strate.

Evolution l'annuité de la dette 2012 à 2016					
	2012	2013	2014	2015	2016
En milliers d'euros	673	789	928	1 021	2 891
Euros par habitant	35	40	46	48	131
Moyenne de strate	116	118	134	138	160
Taux de charge de la dette	4,17%	4,61%	5,30%	4,76%	13,15%
Moyenne française	8,78%	8,83%	9,15%	9,32%	10,30%

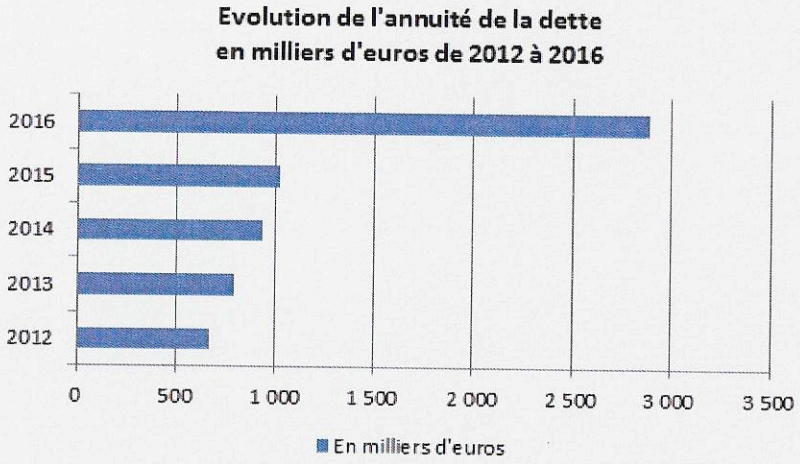

Annuité de la dette de 2015 à 2020						
en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
interêts de la dette	198	182	139	121	113	104
Capital de la dette	823	2 709	1 480	389	350	360
Total	**1 021**	**2 891**	**1 619**	**510**	**463**	**464**

Annuité de la dette existante en milliers d'euros

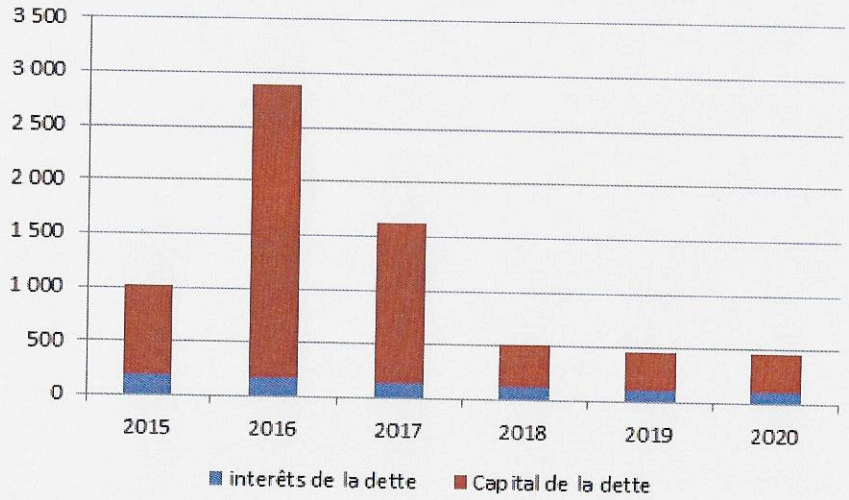

Structure de l'encours de la dette contractée

La dette de la Commune est assise et sécurisée sur des emprunts à taux fixe.

Caractéristique de la dette	31/12/2016
Encours de la dette (en milliers d'euros)	6 285
Taux d'intérêt moyen	2,57
Durée résiduelle moyenne	12,7

Dette répartie par prêteur		
Prêteur	**Capital Restant Dû (en milliers d'euros)**	**% du Capital Restant Dû**
Caisse Française de Financement Local	458	7,29%
Agence Française de Développement	5 429	86,38%
Caisse Des dépôts et Consignations	398	6,33%
TOTAL	**6 285**	**100,00%**

3.2.2.2 Les immobilisations

Les dépenses d'équipements se sont élevées à 4,105 M€ en 2016.

Evolution des dépenses d'équipement de 2012 à 2016					
	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**
En milliers d'euros	5 287	7 007	2 731	4 793	4 105
Euros par habitant	275	356	134	227	186
Moyenne de strate	351	387	328	278	273
effort d'investissement	32,76%	40,93%	15,59%	22,32%	16,96%
Moyenne française	33%	33%	33%	33%	33%

On constate que, lors des 5 derniers exercices, le ratio de dépenses d'investissement par habitant est toujours inferieur à la moyenne de la strate. Cela souligne la volonté de la collectivité de maîtriser ses dépenses d'investissement.

Part des investissements sur les 5 derniers exercices

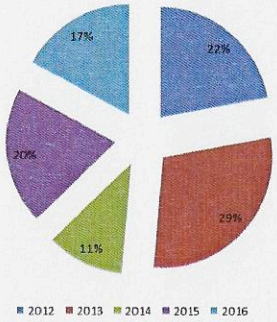

4 Les orientations budgétaires

En 2018, la Collectivité va poursuivre les orientations qu'elle s'est fixées depuis 2016 en continuant d'apporter un service de qualité à ses habitants dans chacune de ses compétences, tout en maintenant une gestion rigoureuse afin de continuer à mettre en œuvre son Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Pour cela, La stratégie politique et financière mise en œuvre depuis l'exercice budgétaire 2016 sera poursuivie en 2018 jusqu'en 2020 conformément aux engagements qui ont été pris.

4.1 La stratégie politique

La stratégie politique se décline ainsi :

A) Réduction du déficit en logements sociaux
   a. Rééquilibrage territorial (Piste tarzan, ZI Dégrad des Cannes, RHI Manguiers)
   b. Mixité sociale

B) Priorité à la lutte contre les exclusions par le soutien accordé :
   a. Aux associations qui agissent pour l'emploi et l'insertion
   b. À la Régie de Quartier
   c. Aux actions de prévention en lien avec le DSU

C) Education-Enfance-Jeunesse-Handicap
   a. Extension et rénovation des bâtiments scolaires
   b. Continuité du plan crèche pour de nouvelles places d'accueil
   c. Accompagnement des associations dédiées à l'accueil de la petite enfance
   d. Ouverture du point information jeunesse (PIJ)

D) Action sociale : accompagnement des seniors (CCAS/DSU) :
   a. Finalisation de la construction et inauguration de la Résidence Soleil
   b. Continuer les animations en faveur des séniors

E) Sports : priorité à une politique sportive soutenue
   a. Intégrer le sport comme un outil d'éducation et de citoyenneté (périscolaire, extrascolaire)
   b. Soutenir et accompagner les associations sportives de la Commune
   c. Continuer la réhabilitation des infrastructures sportives

F) Culture, Tourisme : priorité au développement d'une offre cohérente et rayonnante
   a. Soutien fort aux associations culturelles
   b. Ouverture du pôle culturel
   c. Programmation d'animations culturelles
   d. Développement de circuits touristiques

G) Sécurité : Vidéo surveillance (renforcement de l'effectif de la police)

H) Equipements publics
   a. Réhabilitation des bâtiments communaux
   b. Constructions scolaires
   c. Aménagement de voies publiques
   d. Amélioration du réseau d'eau pluviale
   e. Acquisition de moyens d'intervention (véhicules)

Enfin, nous devons adhérer à l'initiative de la CACL dans une politique de mutualisation de moyens, ce qui permettrait de réduire le poids des dépenses :

- Assainissement des eaux pluviales
- Construction d'un cimetière paysager
- Mutualisation des services (transfert des compétences dans le cadre de la loi NOTRé)

4.2 La stratégie financière

Dans son Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, les administrations publiques locales devront contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Un nouveau pacte financier sera institué entre l'Etat et les collectivités locales qui devront s'engager à diminuer leur dépenses de 13 Md€ sur la durée du quinquennat. Parallèlement à cela, leurs dotations ne devraient pas être réduites.

C'est dans ce contexte économique national de maitrise des dépenses budgétaires et financières dans le cadre du Projet de Loi de Programmation des finances Publiques 2018 – 2022 que la commune de Rémire-Montjoly doit faire face, au prélèvement du FNGIR qui diminue ses recettes fiscales, et à la faiblesse de la péréquation verticale pour les communes de l'Outre-Mer que s'inscrit la stratégie financière de la Collectivité pour la période de 2017 à 2020 dont les objectifs sont :

- Une pression fiscale maitrisée sur l'ensemble du territoire
- Une maitrise des dépenses de fonctionnement
- La restauration et l'optimisation de l'épargne de gestion
- Une maitrise du volume d'investissement en l'adaptant à notre capacité financière et budgétaire.

4.2.1 Fiscalité : Une pression fiscale contenue

Afin de limiter la pression fiscale sur les habitants de Rémire-Montjoly, les taux d'imposition de la fiscalité locale ne devraient pas connaitre d'évolution en 2018. Pour mémoire, les taux votés en 2017 sont définis ainsi :

Libellé	Rémire-Montjoly en 2017
Taux de la taxe d'habitation	28,60%
Taux de la taxe foncière bâtie	19,96%
Taux de la taxe foncière non bâtie	24,26%

Les recettes relatives aux impôts locaux se sont élevées à 8,627 M€ en 2017. Toutefois, les recettes nettes se sont élevées à 6,525 M€ déduction du prélèvement du FNGIR sur ces recettes pour un montant de 2,102 M€.

Concernant l'exercice budgétaire 2018, les dotations annuelles revenant à la Commune n'ont pas encore été notifiées par l'Etat.

Cependant, l'hypothèse retenue d'élargissement des bases fiscales est de 1,63%, ce qui devrait permettre à la Collectivité d'améliorer ces recettes fiscales à taux constant toutes choses égales par ailleurs.

De 2017 à 2020, les recettes de fonctionnement pourraient progresser de 3,24% par an en moyenne sur la base des hypothèses d'évolution suivantes :

- Maintien des taux des taxes directes locales
- Croissance des recettes fiscales de 3,42% par an
- Progression des recettes relatives aux impôts locaux de 1,37% par an en raison d'un effet base de 1,63% par an et d'une revalorisation des bases de 1%
- Augmentation des recettes relatives à l'octroi de mer en moyenne de 7,03% par l'effet de la rétrocession de la CTG des 27 M€ à partir de 2017
- Hausse des recettes relatives aux autres taxes de 1% par an
- Pour les recettes relatives aux dotations et subventions, elles devraient évoluer de 2% par an
- Pour la dotation globale de fonctionnement, une augmentation des recettes de 2% par an est prévue à partir de 2018.
- Une évolution des autres recettes de fonctionnement de 2% par an est envisagée

Les recettes réelles de fonctionnement devraient connaitre une hausse ; elles passeront de 21,984 M€ en 2016 à 29,273 M€ en 2020, soit une augmentation de 7,289 M€ sur la période.

Cependant les dépenses de fonctionnement devraient aussi augmenter ce qui impose une rigueur constante dans le suivi budgétaire dès le début de l'exercice, et dans l'attente d'une meilleure lisibilité sur les dotations.

Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement de 2017 à 2020							
Dépenses de fonctionnement en milliers euros	**2017**	**Variation**	**2018**	**Variation**	**2019**	**Variation**	**2020**
Impôts locaux	8 627	0,9%	8 703	1,6%	8 844	1,6%	8 986
Autres impôts et taxes	12 636	7,0%	13 521	6,6%	14 408	0,9%	14 533
Dotations globale de fonctionnement	4 618	2,0%	4 711	2,0%	4 805	2,0%	4 901
Autres produits	720	14,2%	822	1,8%	837	1,9%	853
TOTAL	**26 601**	**4,3%**	**27 757**	**4,1%**	**28 894**	**1,3%**	**29 273**

Evolution des taux des taxes directes locales depuis 2010

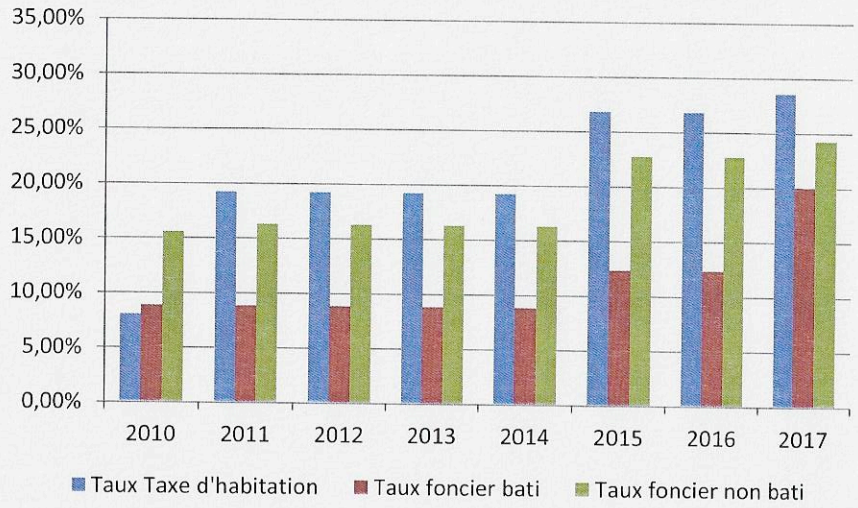

4.2.2 Une maitrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement au compte de gestion du Budget Principal de la Commune étant de 22,207 M€ en 2016, la Collectivité resterait donc en deçà du seuil des 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement et ne serait pas dans l'obligation d'établir un contrat avec le représentant de l'Etat dans la cadre de la contribution à l'effort de maitrise des dépenses publiques et de diminution du déficit public pour les années 2018 à 2022 prévu dans le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022.

Cela étant dit, la stratégie de la collectivité est de poursuivre les efforts effectués pour maitriser les dépenses de fonctionnement entrepris sur les trois précédents exercices tout en améliorant la qualité de la gestion comptable.

La poursuite de cette rigueur budgétaire et financière ne doit pas se réaliser au détriment des services rendus à la population. La collectivité continuera de proposer un service de qualité à ses habitants en l'adaptant à leur besoins dans l'entretien des espaces verts et des bâtiments, des activités de fauchage, et de curage, etc.

La Commune continuera à poursuivre sa politique de maitrise des dépenses de fonctionnement en 2018 en activant les leviers suivants :

- Une meilleure gestion des consommables et des fournitures
- L'optimisation des dépenses d'entretien et de maintenance (entretien des espaces, fauchage, curage, entretien des bâtiments, maintenance)
- L'optimisation de la fonction achat
- Une organisation administrative compétitive et efficiente

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2020

En milliers d'euros	2017	2018	2019	2020
Charges de personnel	11 287	11 964	12 682	12 936
Charges à caratère général	5 224	5 481	5 865	6 274
Charges de gestion courante	5 094	5 166	5 244	5 323
Charges financières	139	121	189	349
Charges exceptionnelles	40	100	100	100
Dotations aux amortissements	745	745	745	745
FNGIR+ SRU	2 269	2 174	2 174	2 174
TOTAL	**24 798**	**25 751**	**26 999**	**27 901**

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2020

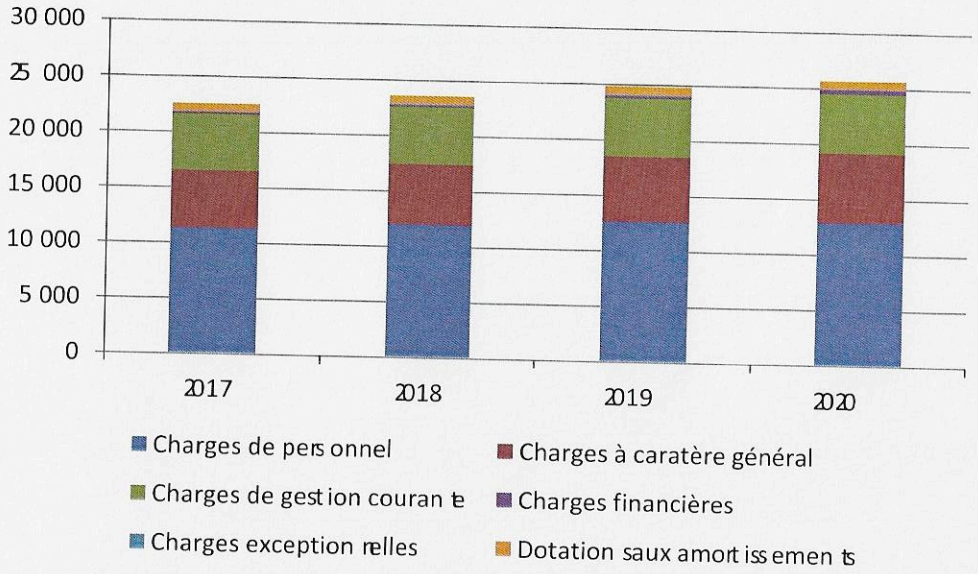

L'évolution des charges de fonctionnement se base sur les hypothèses retenues suivantes :

- Actualisation des charges de personnel de 4,65% par an jusqu'en 2020
- Augmentation des achats et charges externes de 6,30% par an en raison de l'intégration des dépenses induites des investissements de 2017 à 2020. La création d'une cellule des marchés publics en 2018 va permettre de contenir l'augmentation des charges à caractère général.
- Les participations et subventions devraient évoluer en moyenne 1,48% de 2017 à 2020.
- Les charges exceptionnelles et les dotations aux amortissements devraient rester stables de 2018 à 2020.

Le total des charges de fonctionnement s'évalue à 25,751 M€ en 2018. Elles devraient évoluer en moyenne de 4,01% sur les trois prochaines années.

ROB 2018

4.2.2.1 *Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel et de la structure des effectifs*

La maitrise des dépenses de fonctionnement devra tenir compte d'une augmentation nécessaire des charges de personnel sur l'exercice 2018.

Les charges de personnel prévues au budget primitif 2017 s'élevaient à 11,929 M€. Cela prenait en compte le recrutement d'agents supplémentaires afin de renforcer l'effectif de certains services et pour la création d'une cellule des marchés publics. Ces recrutements n'ont pas eu lieu cette année et sont reportés sur l'exercice 2018. Parallèlement à cela, de nombreux départs de la Collectivité ont été constatés notamment au niveau du service de Police qui était déjà en sous-effectif. Cela a pour incidence de maintenir une relative stabilité de la masse salariale en 2017 à hauteur de 11,287 M€.

Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2017			
Catégorie	**Salaire Brut**	**Charges patronales**	**TOTAL COÛT**
Catégorie A	0,651	0,215	0,866
Catégorie B	0,986	0,260	1,246
Catégorie C	6,670	2,198	8,868
Autres	0,289	0,018	0,307
TOTAL	**8,596**	**2,691**	**11,287**

La Commune a compté au 31/12/2017, 265 agents alors que l'effectif était de 272 agents en 2016. La structure des effectifs en 2017 se présente comme suit :

Secteur d'activités	2016	2017	Ecart
Administratif	59	60	1
Technique	165	157	-8
Culturel	2	2	0
Sportif	10	10	0
Social	20	20	0
Sécurité	10	10	0
Animation	6	6	0
TOTAL	**272**	**265**	**-7**

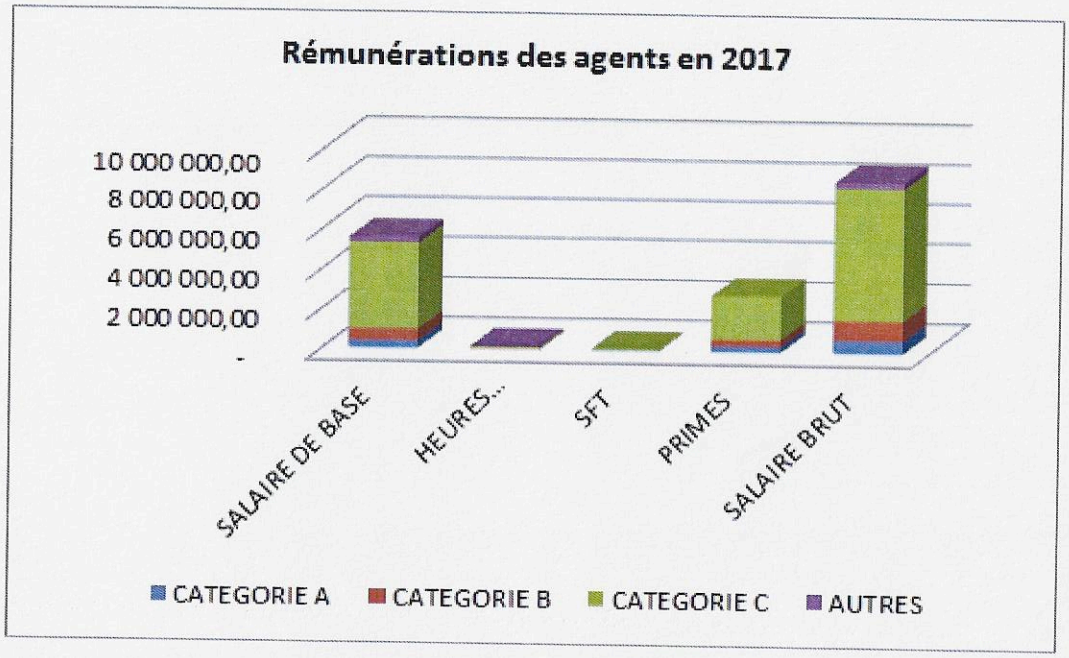

Heures supplémentaires rémunérées par filière en 2017

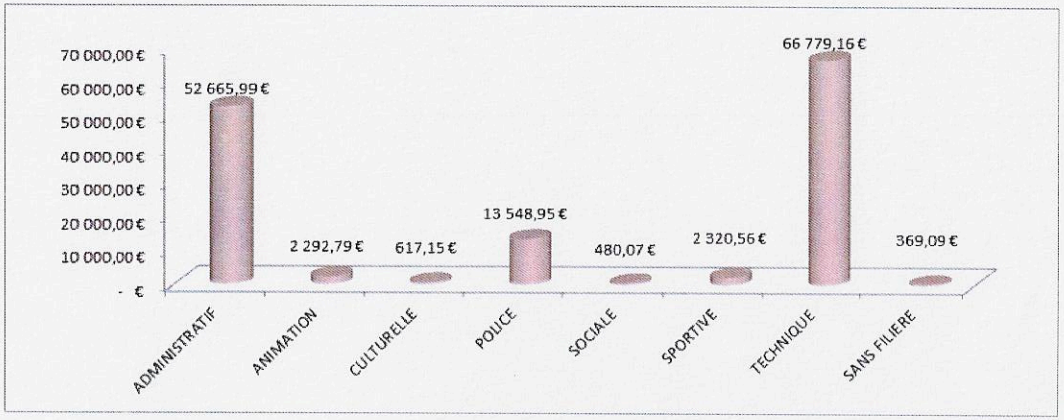

En 2018, il est prévu une augmentation des dépenses de personnel de 6% pour un montant global de 11,964 M€.

Mais la politique de maîtrise du développement de la masse salariale sera poursuivie tout en assurant aux différents services des moyens humains pour la continuité d'une bonne administration en faveur de la population communale.

Un effort particulier sera porté sur le renforcement de certaines missions support comme la commande publique, la gestion financière et budgétaire, l'ordre public général, la gestion des ressources humaines, le système d'information et de télécommunication, l'entretien des infrastructures et des espaces publics communaux, la propreté des voiries et des espaces verts.

Il s'agit d'accroitre le niveau de performance en allouant à ces services de nouveaux moyens matériels et humains en adéquation avec les priorités que j'ai définies.

Cette orientation se traduira, en tant que de besoin, sur cet exercice 2018, par des recrutements d'agents titulaires ou contractuels de catégorie A, B, et C, ainsi que par développement d'action de formation continue.

Ces renforcements des équipes ne modifieront pas le poids global des effectifs par catégorie, c'est-à-dire, respectivement en moyenne : 7%, 11%, 79%, 4% pour les cadres A, B, C et autre.

Par ailleurs, les décisions gouvernementales portant sur la revalorisation du point d'indice permettant le calcul du traitement des fonctionnaires et les charges sociales augmenteront très légèrement la masse salariale en 2018.

Cette dépense obligatoire de fonctionnement n'affectera pas de manière négative le taux d'administration de notre ville. Pour les collectivités de mêmes strates démographiques, Rémire-Montjoly, occupe une position très raisonnable, soit une moyenne de 12 agents publics pour 1000 habitants au 31 décembre 2016. Pour l'ensemble de la Guyane, ce taux moyen varie entre 27 et 31 agents en 2015.

Enfin, je souligne qu'il est impératif de continuer à maîtriser les dépenses globales de fonctionnement afin de dégager un autofinancement suffisant qui permettrait à la Commune de réduire son déficit à ce titre, et de financer une part de ses investissements sur fonds propres.

4.2.3 Restaurer l'épargne de gestion

Un des objectifs principaux vous l'avez compris sera de dégager une capacité d'autofinancement qui couvrirait le remboursement du capital de l'emprunt et qui permettrait de mieux contribuer au financement des investissements de la Collectivité. **Sur l'exercice 2018, la Commune devrait dégager, à ce titre, une épargne brute ou une capacité d'autofinancement (CAF) de 2,751 M€ en tenant compte des hypothèses retenues**.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, la maitrise de l'encours de la dette, la maitrise de la participation communale dans les investissements, ainsi que l'élargissement et la revalorisation des bases fiscales, conduiront, à terme, à la reconstitution de l'épargne nette.

Je rappelle que l'épargne brute c'est l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, et, l'épargne nette, c'est épargne brute diminuée des remboursements du capital de la dette.

Selon les hypothèses retenues dans notre prospective, la Commune pourrait dégager de l'épargne nette dès l'exercice 2017, aux environs de 1,068 M€ €. L'épargne nette devrait rester positive sur les trois années suivantes pour s'établir 1,589 M€ en 2020.

L'autofinancement dégagé de 2017 à 2020 s'évalue à 10,06 M€.

L'épargne nette dégagée de 2017 à 2020 s'évalue à 7,258 M€. Ainsi, sur cette période, 72% de l'autofinancement dégagé contribuerait au financement de l'investissement.

Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et d'épargne nette					
en milliers d'euros	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Recettes réelles de fct	**22 107**	**24 331**	**25 583**	**26 720**	**27 099**
% de variation	3,0%	10,1%	5,1%	4,4%	1,4%
Dépenses réelles de gestion	**21 361**	**21 645**	**22 711**	**23 891**	**24 633**
	1,2%	1,3%	4,9%	5,2%	3,1%
Epargne de gestion	**746**	**2 686**	**2 872**	**2 829**	**2 466**
Frais financiers	182	139	121	189	349
Epargne brute	**564**	**2 547**	**2 751**	**2 640**	**2 117**
Remboursement du capital	2 708	1 480	389	401	528
Epargne nette	**-2 144**	**1 067**	**2 362**	**2 239**	**1 589**

4.2.4 Maitriser le volume d'investissement en l'adaptant à notre capacité budgétaire

Le retour à l'équilibre des comptes de la commune nécessitera d'adapter le niveau d'investissement à la capacité financière de la collectivité et de maitriser l'évolution de l'encours de la dette.

Le plan de financement vertueux dans ces conditions serait : Commune 20%, et autres partenaires institutionnels 80%. Ce montage dans la conjoncture actuelle a de plus en plus de mal à être mis en place en n'occultant pas que le Maitre d'ouvrage aura à faire l'avance de trésorerie, en attendant que les subventions soient versées selon le principe du service fait.

Dans ces conditions, tous les autres montages solliciteraient les fonds propres de la Commune en mobilisant l'autofinancement dégagé et son fonds roulement. Je vous propose donc de continuer nos montages financiers en gardant cet objectif d'une participation à hauteur de 80% de nos partenaires institutionnels.

L'objectif en termes d'investissements pour l'exercice 2018 est donc de en terminer en premier lieu toutes les opérations cours de réalisation et de se concentrer sur les investissements qui sont prioritaires et urgents, et, qui sont inscrits dans le Programme Pluriannuel d'investissement tout en sollicitant à minima ses fonds propres.

Les opérations en cours de réalisation au 31/12/2017

Libellé de l'opération	Montant
Programme Base Avancée	227 000
Aménagement du stade de football du vieux chemin	146 000
Extension Ecole E. Honorien	52 000
Classe spécialisée école Moulin à vent	30 000
Extension Ecole E.Gentilhomme	46 000
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin	78 000
Ecoles (gros travaux)	37 000
amenagement voirie urbaine	131 000
Aménagement aires de jeux arc-en-ciel	4 000
Local associatif arc-en-ciel	18 000
Construction bassin de retention	92 000
Parcours santé Moulin à vent	11 000
Stabiplage Erosion marine	116 000
Aménagement du cimetière paysager de RM	28 000
Réhabilitation de l'hotel de ville	154 000
Equipements interieurs du pole culturel	70 000
Couverture du hall du vieux chemin	155 000
Réhabilitation de la crèche les Chrysalides	38 000
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	27 000
Aménagement des locaux du centre technique	30 000
Autres travaux	221 000

Réhabilitation Hôtel de ville

Terrain de foot Vieux chemin

Cimetière

Aires de jeux Arc-en-Ciel

Le plan pluriannuel d'investissements prévu pour la période de 2018 à 2020 a été actualisé en tenant compte des opérations réalisées en 2017 et de la conjoncture économique. Ce plan d'investissements a été revu afin de l'adapter à notre capacité financière et budgétaire réelle. Le programme d'investissements prévu sur la période peut être évalué à 17,570 M€.

Comme vous l'avez compris, ce plan est un prévisionnel qui se fonde sur l'accompagnement financier de la Commune par d'autres partenaires. Dans le cas contraire, si ce partenariat vertueux ne peut se mettre en place, la Commune sera contrainte de reporter le lancement de certaines opérations.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS ACTUALISE				
Intulé de l'opération	**Montant**	**2018**	**2019**	**2020**
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin	2 000 000	100 000	1 100 000	800 000
Réhabilitation de l'ancienne Ecole de Remire	1 300 000		800 000	500 000
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	300 000	100 000	100 000	100 000
Aménagement du cimetière paysager de RM	600 000	300 000	300 000	
Groupe scolaire de Cabassou	3 900 000	500 000	2 000 000	1 400 000
Groupe scolaire Eco Quartier	3 900 000	1 000 000	2 000 000	900 000
Extension Ecole E.Gentilhomme	200 000	200 000		
Ecoles (gros travaux)	450 000	150 000	150 000	150 000
Aménagement de l'entrée du Bourg de Remire	600 000		400 000	200 000
Aménagement du stade de football du vieux chemin	30 000	30 000		
Equipements interieurs du pole culturel	50 000	50 000		
Aménagement des locaux du centre technique	200 000	200 000		
Stabiplage Erosion marine	160 000	160 000		
Salle de musculation Stade E. Lama	100 000	100 000		
Réaménagement de l'hotel de ville	130 000	130 000		
Extension Ecole Parc Lindor	600 000	600 000		
Local associatif Arc-en-ciel	200 000	200 000		
Aires de jeux	500 000	500 000		
Travaux TEPCV	300 000	300 000		
Création de voiries Liaisons diverses	850 000	250 000	300 000	300 000
Divers équipements	1 200 000	400 000	400 000	400 000
TOTAL	**17 570 000**	**5 270 000**	**7 550 000**	**4 750 000**

En tenant compte des hypothèses d'évolution de l'épargne nette retenue dans notre scénario, la Commune devrait pouvoir financer ses opérations d'investissements grâce à l'autofinancement généré par la section de fonctionnement, par les subventions d'investissement, par le

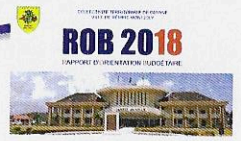

FCTVA et enfin par le recours à l'emprunt, si nécessaire.

Compte tenu de notre capacité à emprunter, et à condition de dégager un autofinancement suffisant, il sera possible dans les conditions évoquées de réaliser ce programme pluriannuel d'investissements en équilibrant le plan de financement des opérations sans avoir la nécessité du recours à une augmentation régulière de la pression fiscale.

Mais pour respecter ce programme d'investissement, il sera toujours nécessaire de recourir à une politique d'emprunt de 0,5 M€ minimum dès 2018. Ce recours à l'emprunt sera poursuivi sur la période 2019 à 2020, pour aboutir à terme à un endettement total de 3 M€ qui sera dans les limites raisonnables, tout en donnant la capacité de réagir pour les contraintes imprévues.

Dès 2017, grâce à la maitrise de son volume d'investissement et un endettement peu élevé, la Commune devrait à la fois pouvoir mieux financer ses investissements et maintenir un fonds de roulement.

Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement en fonction de l'épargne nette					
en milliers d'euros	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**
Investissement	**4 456**	**3 474**	**6 981**	**7 550**	**4 750**
Epargne disponible	**-2 144**	**1 067**	**2 362**	**2 239**	**1 589**
Subventions et FCTVA	5 013	4 321	4 132	3 396	2 660
Emprunt	0	0	500	2 000	500
Mobilisation du fonds de roulement	**1 587**	**-1 914**	**-13**	**-85**	**1**
Total des ressources	**4 456**	**3 474**	**6 981**	**7 550**	**4 750**
Fonds de roulement debut d'exercice	4 871	3 284	5 198	5 211	5 296
Fonds de roulement de fin d'exercice	**3 284**	**5 198**	**5 211**	**5 296**	**5 295**

Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette de 2017 à 2020 :

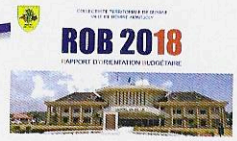

en milliers d'euros	Rappel CA 2016	2017	2018	2019	2020
Emprunt(s) nouveau(x)			500	2 000	500
Encours de dette de fin d'exercice	6 285	4 805	4 916	6 566	6 706

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER
0 8 FEV. 2018
ARRIVÉE
Transmis A.....

Publié(e) le : 0 8 FEV 2018

Les ratios financiers seraient les suivants :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'épargne brute	2,6%	10,5%	10,8%	9,9%	7,8%
Volume de dette	28,6%	19,7%	19,2%	24,6%	24,7%
Capacité de désendettement	11,1	1,9	1,8	2,5	3,2

La capacité de désendettement affichée est en dessous des normes, c'est-à-dire en deçà de 12 années en 2016. Dès 2017, elle s'améliore nettement pour s'établir à 1,9 années et jusqu'en 2020, les ratios sont conformes aux normes.

Dans ces conditions, la Commune pourrait prétendre, d'une part, à la sollicitation du dispositif bancaire d'avance sur le FCTVA, et d'autre part, aux subventions accordées par l'Etat qui seraient validées par autorisation de programme(AP). Une gestion financière efficiente des marchés contribuera à réduire la mobilisation des fonds propres et l'utilisation des emprunts relais pour honorer les paiements des créances.

Tels sont les éléments que je soumets à votre réflexion pour ouvrir le débat qui nous permettra d'élaborer le budget primitif 2018 et qui nous donnera les moyens de répondre et de satisfaire au mieux aux besoins de nos administrés.

MAIRIE de REMIRE-MONTJOLY
Secrétariat du Maire

Le Maire,

Jean GANTY